



PRÉFÈTE DÉLÉGUÉE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

Saint Martin, le 19 octobre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Carte nationale d'identité: anticipez vos démarches.

En ce début d'année scolaire n'attendez pas pour demander votre carte nationale d'identité
Anticipez vos démarches pour limiter les délais d'attente !

Pour éviter que l'afflux de demandes n'entraîne des délais d'attente importants au moment des examens la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin invite les jeunes scolarisés français à prendre dès à présent des dispositions :

- **en vérifiant les dates d'expiration de leur carte nationale d'identité (CNI) et de leur passeport ;** à noter que la carte nationale d'identité a acquis 5 années de validité supplémentaires dès lors qu'elle a été délivrée à une personne majeure avant le 1er janvier 2014.
- **en les faisant renouveler dès maintenant, si nécessaire** auprès du service de l'état civil de la collectivité du lieu de votre domicile
- **en faisant une demande de carte nationale identité**

Le titre est gratuit.

Pour obtenir plus d'information, rendez-vous sur la page d'accueil du site de la Préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Contact presse :

alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr
05 90 29 69 74 – 06 90 71 53 73